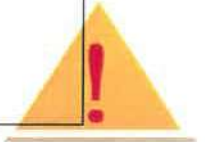




REUNION DU COMITE SYNDICAL

Vendredi 6 février 2026 de 18h00 à 20h00.

19 route de Saint Arnoul - Ollainville



ORDRE DU JOUR

*Procès-verbal Comité syndical mardi 16 décembre 2025,
Délibérations du Bureau syndical du mardi 25 novembre 2025,
Décisions du Président prises du 21 novembre 2025 au 17 décembre 2025.*

LA VIE DU SYNDICAT

- Dispositif d'aide pour la réduction de la vulnérabilité individuelle aux inondations.

I. POINTS DE DELIBERATIONS

1 BUDGET RIVIERE - BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget primitif 2026, Rivière.

2 COTISATIONS DES MEMBRES 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fixer la cotisation des membres 2026.

3 TARIFS DES BUREAUX D'ETUDES 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs des bureaux d'études pour l'année 2026.

4 TARIFS DE REFACTURATION DES FRAIS ENGAGES LORS DES POLLUTIONS 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fixer les tarifs de refacturation des frais engagés lors des pollutions pour l'année 2026.

5 BUDGET COMPETENCES ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver le Budget primitif 2026, de la compétence Assainissement.

6 TARIFS APPLIQUES AUX USAGERS POUR LES CONTROLES DE CONFORMITE ET LES BRANCHEMENTS 2026

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fier les tarifs appliqués aux usagers pour les contrôles de conformité et les branchements 2026.

7 PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) POUR LES EAUX USEES DOMESTIQUES ET ASSIMILEES DOMESTIQUES (COMMUNES POUR LESQUELLES LE SYNDICAT EXERCE LA COMPETENCE COLLECTE SAUF CONVENTION PARTICULIERE) – TAUX 2026

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fixer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour les eaux usées domestiques et assimilées domestiques (communes pour lesquelles le Syndicat exerce la compétence collecte sauf convention particulière) pour l'année 2026.

8 TARIF DE CONTREVALEUR POUR LA REDEVANCE DE PERFORMANCE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Fabrice ARBELET

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical de fixer le tarif de contrevalueur pour la redevance de performance du système d'assainissement.

9 BUDGETS RIVIERE ET COMPETENCES ASSAINISSEMENT : ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES ET DE CREANCES ETEINTES

Rapporteur : William BERRICHILLO

Note financière jointe et présentée en séance du Comité syndical.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et de créances éteintes sur les budgets Rivière et compétence Assainissement.

10 CONTRAT DE TERRITOIRE EAU ET CLIMAT CONTRAT TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE BASSIN VERSANT DE L'ORGE 2026-2030.

Rapporteur : François CHOLLEY

Un état des lieux de la masse d'eau du bassin versant de l'Orge a été effectué et montre que certains paramètres déclassent toujours la qualité des eaux et ne permettent pas aujourd'hui l'atteinte du bon état. Par ailleurs, un diagnostic de la fonctionnalité des milieux naturels a été réalisé (trame verte et bleue) ainsi que deux schémas directeurs : schéma directeur de renaturation des cours d'eau, et schéma directeur trame verte et bleue du territoire.

Sur la base de l'analyse des données de qualité de l'eau, de ces diagnostics, et après plusieurs échanges avec les différents organismes financeurs (Agence de l'Eau Seine Normandie,

Région Ile-de-France, Conseil Départemental), un nouveau contrat de territoire a été élaboré avec les principaux acteurs de l'eau et des milieux naturels à l'échelle du bassin versant de l'Orge et ses affluents (10 masses d'eau).

Le contrat de territoire Eau & Climat passé avec l'Agence de l'eau est un outil de programmation d'actions qui engage réciproquement les parties dans le sens des objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique afin de réduire les différentes sources de pollution et/ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la biodiversité. Le contrat TVB est un dispositif du Conseil Régional d'Île-de-France visant à accompagner techniquement et financièrement les actions à mener en faveur de la préservation et de la restauration des écosystèmes, ainsi que l'animation auprès des acteurs locaux pour soutenir les initiatives favorables à la biodiversité francilienne.

L'élaboration et l'animation de ce contrat territorial sont portées par le Syndicat de l'Orge (qui couvre les ¾ du bassin versant et 90% de la population de ce territoire).

Un travail a été mené avec les intercommunalités - selon leurs compétences respectives - afin d'élaborer un programme d'actions répondant aux enjeux du territoire :

- 1/ Amélioration de la qualité des eaux superficielles, maîtrise des rejets dans les cours d'eau, et protection de la ressource.
- 2/ Restauration des continuités écologiques et des fonctionnalités des milieux aquatiques et humides, renforcement des trames vertes, bleues et noires
- 3/ Maîtrise des ruissellements et gestion du risque inondation,
- 4/ Stratégies complémentaires (connaissances, pilotage), communication en direction des différents publics, et animation des actions.

Les intercommunalités et partenaires engagés dans la démarche sont :

En tant que financeurs :

- L'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil Départemental de l'Essonne ;

En tant que maîtres d'ouvrages des actions :

- Les Communautés d'Agglomération Rambouillet Territoire, Etampois Sud Essonne, Grand Paris Sud Essonne Sénart, Cœur d'Essonne et Paris Saclay ;
- La communauté de communes du Pays de Limours ;
- L'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre ;
- Le Syndicat de l'Orge ;
- Le Syndicat d'Eau et d'Assainissement du Sud Yvelines ;
- Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Un contrat et un programme d'actions ont été élaborés avec ces acteurs et seront soumis à l'avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette ainsi qu'à l'approbation par l'Agence de l'Eau et de la Région Ile-de-France au 1^{er} trimestre 2026.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la démarche d'un Contrat de Territoire Eau et Climat Contrat Trame verte et bleue sur le bassin versant de l'Orge 2026-2030 et d'autoriser le Président à signer ce contrat.

II. QUESTIONS DIVERSES